

T.2.b Mise en place de mesures écologiques au sein de l'administration

Description

La sensibilisation et la mise en place de mesures logistiques dans les bâtiments communaux aide le personnel et les utilisateurs des bâtiments communaux (enseignants, sociétés sportives et culturelles, etc.) à réduire les impacts sur l'environnement. Une approche coordonnée peut contribuer à créer un environnement de travail plus durable, tout en créant des synergies.

Projet(s)

La mesure vise à limiter l'impact écologique de l'administration communale. Mettre en place des mesures de sensibilisation et d'information pour le personnel, instaurer une politique d'achats responsable dans les différents services, équiper les différents locaux de manière à réduire leur consommation d'énergie et de ressources matérielles. Il s'agit également de suivre les mesures pour apporter les ajustements nécessaires tout en laissant de la place aux initiatives (boîte à idées par exemple) pour améliorer continuellement l'empreinte écologique de l'administration.

Priorité : 2

Etat : à renforcer

Difficulté : faible

Source(s) de financement

■ Planification : -

■ Réalisation : ~ CHF 25'000.-

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

Impacts et cobénéfices

Réduction CO₂ / énergie

Adaptation climat / nature



Cohésion sociale



Indicateurs potentiels et suivi de la mesure

Actions remplies selon une liste de contrôle (% du total)

Remarques

La liste de contrôle écologique peut s'inspirer du document "Le contrôle écologique au bureau" édité par FUPS - Association suisse pour la promotion du papier plus écologique et de l'écologie au bureau.

Porteur(s) de la mesure

Services techniques (développement durable), tous les services